

Annexe (4) :

LES EPREUVES DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

ADMISSIBILITE

UV1 – UV2 – UV3

Nature de l'épreuve	Coefficient	Durée	Notation	Note éliminatoire
UV1 Portée Nationale	Coefficient	Durée	Notation	Note éliminatoire
♦ Connaissance de la réglementation nationale de la profession - 5 questions (notées sur 10 points) - 10 questions à choix multiples (notées sur 10 points) Evaluer les connaissances des candidats sur la réglementation nationale spécifique aux taxis et celles applicables aux activités auxquelles ils sont susceptibles de participer.	4	45 min	20	< 8/20
♦ Sécurité Routière - 2 questions à réponses courtes (notées sur 5 points) - 15 questions à choix multiples (notées sur 15 points) Evaluer la connaissance en matière de code de la route.	3	30 min	20	< 8/20
Total UV1 :				$\geq 10/20$ sans note éliminatoire ou 0

UV2 Portée Nationale	Coefficient	Durée	Notation	Note éliminatoire
♦ Connaissance de la langue française Dictée de 20 lignes, de niveau collège et exercices de définitions de mots ou d'expressions se rapportant au texte.	2	60 min	20	0
♦ Gestion des entreprises - 5 questions ouvertes à réponses courtes (notées sur 5 points). - 15 questions à choix multiples (notées sur 15 points). Demandant de calculs simples, (<u>calculatrice non autorisée</u>).	3	45 min	20	< 5/20
			Total 1 UV2 :	$\geq 10/20$ sans note éliminatoire ou 0
♦ Anglais optionnel - Questionnaire à choix multiples.	1	30 min	20	Prise en compte des points > 10

Total 2
UV2 : Total 1
+ points
> 10/20

UV3 Portée Locale	Coefficient	Durée	Notation	Note éliminatoire
♦ Réglementation locale - 5 questions à réponses courtes (notées sur 5 points). - 15 questions à choix multiples (notées sur 15 points). Evaluer les connaissances sur la réglementation des taxis dans son département. Programme fixé par arrêté préfectoral.	1	45 min	20	< 8/20
♦ Orientation et Tarification - Evaluer la connaissance des candidats sur : <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des axes routiers et autoroutiers du département, - connaissance de la géographie générale du département et des Chef-lieux d'arrondissement - connaissance des monuments et lieux touristiques, administratifs, judiciaires et hospitaliers du département - Evaluer l'aptitude à lire et à interpréter une carte routière, choisir un itinéraire. - Evaluer l'aptitude des candidats à appliquer un tarif réglementé à partir d'exercices. (calculatrice non autorisée).	1	60 min	20	< 8/20
Total UV3 :				$\geq 10/20$ sans note éliminatoire ou 0

Tout candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à une unité de valeur de l'examen, sans note éliminatoire, en conserve le bénéfice dans la limite de 3 ans à compter de la publication des résultats.

ADMISSION

UV4

Tout candidat qui souhaite passer l'épreuve d'admission (UV4), doit au préalable avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, à chacune des trois unités de valeurs qui constituent l'épreuve d'admissibilité.

Nature de l'épreuve	Coefficient	Durée	Notation	Note éliminatoire
UV4 Portée Locale ♦ Epreuves de conduite sur route et de comportement - Evaluer les capacités à effectuer une course en utilisant les équipements spéciaux.* - Evaluer la capacité d'accueil et le sens commercial du candidat à exercer la profession de conducteur de taxi .	1	20 à 30 min	20	0
Total UV4 :				$\geq 10/20^*$

- * - Toute intervention de l'examineur sur le dispositif de double commande ou sur le volant de direction entraîne l'arrêt de l'épreuve et l'ajournement du candidat.
- GPS non autorisé, en cas de besoin, un plan de Lille sera éventuellement votre disposition à bord du véhicule.

Nota : la Préfecture ne dispose pas de véhicule-école taxi à double commandes pour la passage de l'épreuve de conduite. Le candidat devra réserver et régler la location d'un véhicule équipé auprès d'un organisme privé. Le bureau de la réglementation générale et économique informera le candidat par courrier avant le passage de l'épreuve, et fournira une liste des organismes pour la location.